

Règlementairement, tous les organismes de Sécurité sociale ont obligation d'avoir une convention d'objectif et de gestion (COG) leur permettant d'avoir des perspectives de gestion pour les années à venir avec des budgets de gestion administrative et de prévention du risque associés.

La dernière COG de la CAMIEG date de 2015 et s'il n'y en a pas eu pour 2016, la responsabilité en incombe totalement aux Pouvoirs publics qui n'ont rien travaillé ni proposé au conseil d'administration de la caisse.

Face à cette carence, la CAMIEG a été autorisée pour 2016 à fonctionner sans COG, avec les budgets de gestion administrative et de prévention du risque identiques à ceux de 2015.

Toujours aucune COG pour 2017, les Pouvoirs publics aux abonnés absents. La CAMIEG va devoir fonctionner avec des budgets alloués mois par mois.

Conséquences, pas d'embauche, de contrats d'intérim, de dépenses importantes... La caisse gère seulement le quotidien.

Pour ne pas pénaliser le fonctionnement de la CAMIEG, le conseil d'administration a voté le 4 avril 2017 à l'unanimité les budgets 2017 à partir de l'enveloppe globale de 2016.

Les Pouvoirs publics avaient 20 jours pour invalider la décision du Conseil d'administration et imposer à la CAMIEG de revenir à un fonctionnement au 1/12^e.

Mais voilà, les Pouvoirs publics n'ont pas fait jouer leur droit d'opposition, les budgets votés par le conseil d'administration sont donc réputés acquis.

Ce n'est que par un simple mail à la direction de la CAMIEG durant l'été que les Pouvoirs publics imposent à la CAMIEG de fonctionner au 1/12^e.

Les Pouvoirs publics, censés être les garants des textes réglementaires, bafouent leurs propres règles !

Pour eux :

Une délibération votée le 4 avril 2017 de budgets 2017 identiques aux budgets 2016 ne peut être valable puisqu'une délibération votée le 6 décembre 2016 entérinait pour 2017 le fonctionnement sur 1/12^e du budget 2016. (réponse apportée oralement lors du conseil d'administration de ce 3 octobre 2017).

En résumé, une loi votée en 2017 n'a aucune valeur, c'est celle de 2016 qui s'applique.

Comment peut-on affirmer une telle ineptie ?

FO dénonce une attitude irrespectueuse des Pouvoirs publics envers les salariés de la caisse, les assurés sociaux des IEG et les administrateurs de la CAMIEG.

Les Pouvoirs publics restent sourds aux demandes multiples de rendez-vous des administrateurs de la CAMIEG afin de travailler la future COG.

Toujours la même réponse laconique « Nous avons bien entendu votre demande, celle-ci sera étudiée dans les meilleurs délais... ».

2018 risque de se faire encore sans COG et donc avec un fonctionnement au 1/12^e.

Quand les Pouvoirs publics laissent la CAMIEG sans COG avec des budgets qui ne permettent pas à la caisse d'assumer un fonctionnement optimum pour répondre aux attentes des assurés sociaux, faut-il y voir une volonté de remise en cause de notre protection maladie ?

Dans l'attente d'une réponse écrite des Pouvoirs publics sur cette décision autoritariste, face au silence intolérable concernant le devenir de notre caisse, l'ensemble des élus a décidé de clore le conseil d'administration.